



RESSOURCES FALCO LTÉE

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)**

**POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES
30 JUIN 2023 ET 2022**



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Falco Ltée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Falco Ltée et de sa filiale (collectivement, la « Société ») aux 30 juin 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 30 juin 2023 et 2022;
- les états consolidés de la perte et de la perte globale pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes aux états financiers consolidés, qui comprennent une description des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Place de la Cité, Tour Cominar, 2640 Boulevard Laurier, bureau 1700, Québec (Québec) Canada G1V 5C2
Tél. : +1 418 522 7001, Téléc. : +1 418 522 5663, ca_quebec_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 30 juin 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*, nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Question clé de l'audit dans le cadre de notre audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée
<p>Test de dépréciation visant les immobilisations corporelles</p> <p><i>Se reporter à la note 3 – Résumé des principales méthodes comptables et à la note 5 – Estimations et jugements comptables critiques.</i></p> <p>Au 30 juin 2023, la valeur comptable des immobilisations corporelles de la Société liée au projet Horne 5, s'élevait à 133,5 millions de dollars. La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue par la direction chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs de dépréciation en lien avec des immobilisations corporelles existent, le montant recouvrable des immobilisations corporelles est déterminé. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les immobilisations corporelles sont regroupées au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tester la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable de l'UGT de la Société, notamment :<ul style="list-style-type: none">– Évaluer le caractère approprié de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de cession et tester l'exactitude mathématique du modèle de flux de trésorerie actualisés.– Tester les données sous-jacentes utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés.– Évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés :<ul style="list-style-type: none">○ Comparer le prix de vente de l'or à long terme et le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à long terme avec les données externes du marché et du secteur.○ Évaluer les dépenses en immobilisations, les coûts d'exploitation prévus et le volume de production estimé, tels qu'ils sont établis en tenant compte du rapport technique et des données de marché externes, selon le cas.



Question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Façon dont la question clé de l'audit a été traitée

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2023, la direction a déterminé qu'une indication que les immobilisations corporelles pourraient ne pas être recouvrables est survenue relativement au projet Horne 5, qui a été déterminé comme étant l'UGT de la Société. La direction a déterminé le montant recouvrable de l'UGT de la Société selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de cession, au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses employées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés comprennent les dépenses en immobilisations de l'UGT du projet Horne 5, le volume de production estimé, le prix de vente de l'or à long terme, le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à long terme, les coûts d'exploitation prévus et le taux d'actualisation.

La direction a déterminé que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable et par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements importants portés par la direction pour élaborer les hypothèses ayant servi à établir la valeur recouvrable de l'UGT de la Société. De ce fait, nous avons dû déployer des efforts importants pour mettre en œuvre les procédures visant à tester la valeur recouvrable de l'UGT de la Société, et ces procédures ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité. Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.

- o Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation ont prêté assistance dans l'évaluation du caractère adéquat du modèle de flux de trésorerie actualisés ainsi que du caractère raisonnable du taux d'actualisation utilisé dans le modèle.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Pascale Lavoie.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec (Québec)
Le 20 septembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124423

Ressources Falco Itée

Bilans consolidés

(en dollars canadiens)

	30 juin 2023	30 juin 2022
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	5 920 920	9 020 845
Placements à court terme (note 7)	-	3 000 000
Comptes débiteurs (note 8)	683 978	574 288
Charges payées d'avance et autres actifs	224 967	289 585
	<u>6 829 865</u>	<u>12 884 718</u>
Actifs non courants		
Trésorerie affectée (note 9)	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 10)	133 469 045	122 358 560
Autres actifs non courants (note 12)	1 728 528	1 728 528
	<u>136 102 573</u>	<u>124 992 088</u>
Total des actifs	<u>142 932 438</u>	<u>137 876 806</u>
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	955 409	2 276 863
Prêt convertible (note 13)	-	19 408 400
Débeture convertible (note 14)	-	10 794 418
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 15)	434 765	178 309
	<u>1 390 174</u>	<u>32 657 990</u>
Passifs non courants		
Passif sur contrat (note 12)	54 714 134	48 898 002
Prêt convertible (note 13)	21 074 432	-
Débeture convertible (note 14)	11 982 788	-
Impôts sur le résultat différés (note 19)	1 644 551	1 242 255
	<u>89 415 905</u>	<u>50 140 257</u>
Total des passifs	<u>90 806 079</u>	<u>82 798 247</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 16)	133 121 212	133 121 212
Bons de souscription (note 17)	650 397	947 897
Surplus d'apport	16 355 908	15 615 190
Déficit	(98 001 158)	(94 605 740)
Total des capitaux propres	<u>52 126 359</u>	<u>55 078 559</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>142 932 438</u>	<u>137 876 806</u>

Continuité d'exploitation (note 1) et engagements (note 27)

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Approuvés au nom du conseil d'administration :

_____ « Luc Lessard » Administrateur _____ « Paola Farnesi » Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale
Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022
(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Charges		
Consultants et rémunération	2 102 704	2 517 744
Honoraires professionnels	695 650	1 047 044
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	382 841	544 539
Frais de bureau et administratifs	354 818	516 786
Exploration et évaluation (note 11)	544 216	652 803
Crédits d'impôt remboursables	(444 780)	(220 117)
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	174 814	237 960
Déplacements	57 751	59 399
Amortissement (note 10)	15 849	21 064
Recouvrement des coûts (note 22)	(464 591)	(1 064 045)
Perte d'exploitation	(3 419 272)	(4 313 177)
Produits d'intérêts	383 838	271 355
Charge d'intérêt (note 14)	(42 543)	(403 170)
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 15)	82 920	1 278 763
Perte de change	1 935	(343)
Perte avant les impôts sur le résultat	(2 993 122)	(3 166 572)
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat différés (note 19)	(402 296)	18 322
Perte nette et perte globale	(3 395 418)	(3 148 250)
Perte nette par action ordinaire		
De base et diluée (note 20)	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
De base et diluée (note 20)	271 577 879	261 690 577

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(3 395 418)	(3 148 250)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	382 841	544 539
Amortissement (note 10)	15 849	21 064
Charge d'intérêt sur la débenture convertible, montant net (note 14)	-	237 182
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 15)	(82 920)	(1 278 763)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés (note 19)	402 296	(18 322)
Produit net de l'avance reçue dans le cadre de l'entente de flux argentifère (note 12)	-	10 000 000
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(109 690)	653 252
Charges payées d'avance et autres actifs	64 618	(33 294)
Comptes fournisseurs et frais courus	(247 611)	(1 483 798)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 970 035)	5 493 610
Activités d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	(3 012 976)	(13 898 739)
Diminution (augmentation) des placements à court terme (note 7)	3 000 000	(3 000 000)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(12 976)	(16 898 739)
Activités de financement		
Produit d'un placement privé (note 16)	-	17 280 000
Produit de l'exercice d'options d'achat d'actions (note 18)	-	9 450
Paieement de frais de transaction	(116 914)	(1 012 871)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(116 914)	16 276 579
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 099 925)	4 871 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 020 845	4 149 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 920 920	9 020 845
Renseignements complémentaires (note 24)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Bons de souscrip- tion	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2022	271 577 879	133 121 212	947 897	15 615 190	(94 605 740)	55 078 559
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(3 395 418)	(3 395 418)
Bons de souscription échus (note 17)	-	-	(297 500)	297 500	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	-	-	-	443 218	-	443 218
Solde au 30 juin 2023	271 577 879	133 121 212	650 397	16 355 908	(98 001 158)	52 126 359
Solde au 1^{er} juillet 2021	227 081 197	116 543 819	744 306	14 977 066	(91 457 490)	40 807 701
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(3 148 250)	(3 148 250)
Placements privés par voie de prise ferme (note 16)	43 200 000	17 064 000	216 000	-	-	17 280 000
Frais d'émission d'actions	-	(1 000 462)	(12 409)	-	-	(1 012 871)
Actions émises dans le cadre d'une entente d'option (note 27)	1 265 182	500 000	-	-	-	500 000
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	-	-	-	642 529	-	642 529
Exercice d'options (note 18)	31 500	13 855	-	(4 405)	-	9 450
Solde au 30 juin 2022	271 577 879	133 121 212	947 897	15 615 190	(94 605 740)	55 078 559

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Itée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relatif à son gisement Horne 5 situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gisement Horne 5 »).

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 juin 2023, la Société avait un fonds de roulement de 5 439 691 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 5 920 920 \$), un déficit accumulé de 98 001 158 \$ et avait subi une perte de 3 395 418 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Redevance Osisko ») le 27 février 2019 (note 12). Redevances Osisko, par le biais de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (note 13), et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») (une société affiliée à Redevances Osisko) qui détient une participation de 17,3 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exercent une influence notable sur la Société et qui sont donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 30 juin 2023 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2024. De plus, les dépenses prévues dans le cadre du processus budgétaire pourraient être affectées par une hausse de l'inflation. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 12, 13, 14 et 16), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board*) (« IFRS »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers consolidés audités le 20 septembre 2023.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon la base du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne certaines informations sur les instruments financiers et les flux de trésorerie.

(b) Base de consolidation

Les états financiers de la filiale à part entière de la Société, Golden Queen Mining Consolidated Ltd (« Golden Queen »), sont inclus aux états financiers consolidés. Les conventions comptables de Golden Queen concordent avec les conventions adoptées par la Société.

Les soldes et les transactions intersociétés, de même que toute dépense et tout produit non réalisés relatifs aux transactions intersociétés, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

(c) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle Falco,

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la valeur marchande, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

(d) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'éteint, liquidé, résilié, annulé ou expiré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques :

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Aux fins de l'évaluation ultérieure, la Société classe ses titres de créance en deux catégories d'évaluation :

- i. Au coût amorti : Les actifs qui sont détenus en vue de recueillir des flux de trésorerie contractuels, où ces flux de trésorerie se composent uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement au résultat net et présenté dans les autres gains/(pertes), avec les gains et les pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.
- ii. À la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Les actifs qui ne répondent pas aux critères de la catégorie au coût amorti (ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») qui n'est présentement pas utilisée par la Société) sont évalués à la JVRN. Un gain ou une perte sur un titre de créance qui est ultérieurement évalué à la JVRN est comptabilisé à l'état consolidé de la perte et de la perte globale et le montant net est présenté dans les autres gains/(pertes) dans la période au cours de laquelle il ou elle survient.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au montant requis pour les rembourser déduction faite, lorsqu'elle est importante, d'une décote pour les ramener à la juste valeur. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des actifs financiers ou des passifs financiers classés à la JVRN, à moins qu'ils n'aient été désignés dans le cadre d'une relation de couverture admissible. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Les instruments financiers de la Société se composent des éléments suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements à court terme Trésorerie affectée Comptes débiteurs
Passifs financiers au coût amorti	Comptes fournisseurs et frais courus Débenture convertible Prêt convertible
Passifs financiers par le biais du résultat net	Passifs dérivés liés aux bons de souscription

(e) Dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues liées à ses titres de créance comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit.

Pour les comptes clients, la Société applique une approche simplifiée autorisée par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale des comptes débiteurs. La Société suppose que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante pour les instruments qui ont un risque de crédit faible.

(f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de variation de valeur.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(g) Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration et d'évaluation minières

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Le crédit est comptabilisé à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

(h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction d'actifs et qui ont été engagés jusqu'au moment où les actifs sont dans la condition requise pour être utilisés ou exploités de la manière prévue par la direction. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Équipement de bureau et autres	20 à 55 %
--------------------------------	-----------

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle entre ses parties significatives (composantes majeures) et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif. Un actif admissible est un actif qui requiert nécessairement une longue période de temps avant d'être prêt pour son utilisation prévue. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif est complété et prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières à l'état consolidé de la perte et de la perte globale lorsqu'ils sont engagés.

(i) Actifs et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition et les autres coûts requis pour initialement obtenir le droit légal d'explorer un secteur. Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales, avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ne puissent être démontrées.

Toutes les dépenses relatives à l'exploration et l'évaluation sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées, jusqu'à ce que la propriété atteigne la phase du développement. Les coûts liés à l'exploration et à l'évaluation comprennent notamment les frais de renouvellement des claims, les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage d'exploration, l'excavation de tranchées, l'échantillonnage, et les coûts de recherche liés spécifiquement à un projet minier ainsi que les coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales. Les différents coûts sont passés en charges pour chaque propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales aient été démontrées.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ont été établies, les actifs d'exploration et d'évaluation s'y rapportant sont testés pour dépréciation et sont transférés aux actifs en cours de construction dans les immobilisations corporelles. Ces montants, auxquels s'ajoutent tous les coûts de développement minier ultérieurs, sont capitalisés. Les coûts ne sont amortis qu'à compter du moment où le projet est prêt pour l'utilisation prévue par la direction.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(j) Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs de dépréciation en lien avec des actifs non financiers existent, le montant recouvrable des actifs non financiers est déterminé. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession (« JVDCC ») et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie attendus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable. La Société évalue les pertes de valeur à chaque date de présentation de l'information pour des reprises éventuelles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

La Société évalue les pertes de valeur à chaque date de présentation de l'information pour des reprises éventuelles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

(k) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte et de la perte globale, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les impôts miniers représentent des impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard d'activités minières et sont classés dans les impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales. Les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont calculés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au bénéfice annuel total attendu.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal(e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés selon les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

(l) Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(l) Capital-actions et bons de souscription (suite)

Lorsque des bons de souscription sont émis donnant le droit d'acquérir un nombre fixe d'actions, les bons sont classés dans les capitaux propres. Le produit des placements d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis. Une valeur est attribuée aux bons de souscription qui font partie des unités en fonction de la valeur résiduelle des unités après déduction de la juste valeur des actions ordinaires.

Lorsque des bons de souscription sont émis donnant le droit d'acquérir un nombre variable d'actions (note 15), ces instruments financiers sont classés comme des passifs dérivés et évalués à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan.

(m) Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation (présentés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé), avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont imputées au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la période la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire.

(n) Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Dans les situations où les instruments de capitaux propres sont émis à des personnes autres que des employés et qu'une partie ou que la totalité des biens ou des services reçus par l'entité à titre de contrepartie ne peut être spécifiquement identifiée, ils sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions. Autrement, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus.

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées. Pour les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en trésorerie, les justes valeurs sont déterminées à chaque date de présentation de l'information et les variations périodiques sont comptabilisées dans les charges de rémunération, avec une variation correspondante des passifs.

(o) Placements à court terme

La Société considère comme des placements à court terme les sommes détenues dont les échéances résiduelles à la date d'acquisition sont de plus de 90 jours mais de moins d'un an.

(p) Produits tirés de contrats conclus avec des clients

Des produits différés résultent des avances reçues par la Société en contrepartie d'engagements futurs, tel que spécifié dans son entente de flux (le « passif sur contrat »).

La comptabilisation d'un arrangement de flux dépend des faits et termes de chaque entente. La Société a identifié des composantes financement importantes se rapportant à son entente de flux, résultant de l'écart entre le moment où l'avance est reçue et le moment où les biens promis sont livrés. La charge d'intérêt sur le passif sur contrat (note 12) est comptabilisée dans les charges financières. Le taux d'intérêt est déterminé en fonction du taux implicite de l'entente de flux à la date d'entrée en vigueur. La contrepartie initiale reçue en vertu des arrangements de flux est considérée variable, en fonction des changements dans le nombre total d'onces d'argent qui seront livrées dans l'avenir. Les changements de la contrepartie variable seront reflétés à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(p) Produits tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société cumulera les intérêts sur la composante financement du passif sur contrat. Cet intérêt cumulé augmentera le solde du passif sur contrat et un montant compensatoire est chargé aux coûts d'emprunt dans les immobilisations corporelles (note 10). Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors trésorerie et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie. Dès le début de la production, le passif sur contrat incluant l'intérêt cumulé sera comptabilisé dans les produits sur la durée de vie de la mine.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'obtention d'un contrat avec un client sont capitalisés dans les autres actifs non courants. Dès le début de la production, les autres actifs non courants seront passés en charges sur la durée de vie de la mine. Ces coûts sont sujets à la dépréciation lorsque le montant résiduel de contrepartie à recevoir dépasse les coûts qui se rapportent directement à la fourniture des biens qui n'ont pas été comptabilisés en charges.

(q) Résultat (perte) par action

Le résultat (perte) par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs d'actions de Falco pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. Le calcul tient aussi compte des actions émises et détenues en fidéicommiss. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et les options d'achat d'actions. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription et des options d'actions.

(r) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés conformément à l'information interne fournie au chef de la direction, qui assure les fonctions du principal décideur opérationnel. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société. La Société gère ses activités en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières au Canada.

4. Norme comptable adoptée et normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 30 juin 2023. Ces mises à jour ne sont présentement pas pertinentes pour la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les principaux secteurs où la direction doit recourir à des estimations et des hypothèses qui posent un risque significatif d'engendrer des ajustements importants à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier se rapportent à l'hypothèse de continuité d'exploitation, à la dépréciation des actifs non financiers, aux impôts sur le résultat et à la comptabilisation des arrangements de flux.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (*suite*)

(i) *Continuité d'exploitation*

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant ses futurs besoins en fonds de roulement implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances (note 1).

(ii) *Dépréciation des actifs non financiers*

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de bilan ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Pour les immobilisations corporelles, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, des preuves que la valeur d'un actif a baissé au cours de la période, des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société ont eu lieu au cours de la période, des preuves de la désuétude d'un actif ou de dommages matériels ont été constatées, et la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Pour évaluer la dépréciation des immobilisations corporelles, la direction estime la valeur recouvrable de chaque UGT en se basant sur les futurs flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation de la dépréciation d'actifs financiers nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers. Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur des actifs non financiers pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2023, la direction a déterminé qu'une indication que les actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables était survenue. Les immobilisations corporelles correspondent aux coûts capitalisés à l'égard du projet Horne 5. Le projet Horne 5 est le seul actif non financier de la Société et il a été déterminé comme étant l'UGT de la Société au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, la Société a déterminé que le montant recouvrable de l'UGT calculé en utilisant la méthode JVDCC laquelle avait été évaluée au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, projetés en tenant compte des dépenses en immobilisations devant être engagées pour mener le projet Horne 5 à terme jusqu'à la fin de l'échéancier de construction prévu, ainsi que la trésorerie générée par les ventes ultérieures de la production issue du Horne 5 projet en se basant sur les hypothèses du projet. Les principales hypothèses employées dans ce calcul comprennent les dépenses en immobilisations du projet Horne 5, le volume de production estimé, le prix de vente de l'or à long terme (1 700 \$ US/oz), le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à long terme (1,00 \$ US = 1,30 \$), les coûts d'exploitation prévus, et le taux d'actualisation (14,5 %), en se basant sur une estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés en fonction des meilleurs renseignements disponibles au moment du test de dépréciation. La Société a déterminé que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable et par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

La JVDCC estimée peut être affectée par un ou plusieurs changements des estimations utilisées. Tout changement des estimations importantes lors de périodes futures pourrait donner lieu à une charge de dépréciation. La formulation d'hypothèses pour déterminer le montant recouvrable de l'UGT du projet Horne 5 nécessite l'exercice d'un jugement important par la direction.

(iii) *Comptabilisation des arrangements de flux*

La Société a conclu l'entente de flux argentifère et a reçu 25 000 000 \$ le 27 février 2019; ce montant a été utilisé pour le développement du projet Horne 5 (voir également la note 12). Le traitement du dépôt en tant que passif sur contrat est un jugement important et est basé sur la livraison prévue de la future production de la Société.

La direction a exercé son jugement dans l'application de la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à ce contrat. Pour déterminer le prix de transaction de l'entente de flux argentifère, la Société a procédé à des estimations quant au moment et à la valeur des futures livraisons afin de déterminer le taux d'intérêt initial de 13 % implicite dans l'entente.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

(iii) Comptabilisation des arrangements de flux (suite)

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, la Société et Redevances Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances Osisko a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco comme conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances Osisko et de certaines autres échéances. Le 23 février 2023, Falco et Redevances Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère avec prise d'effet au 31 janvier 2023, afin de reporter au 31 janvier 2025 les échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables au financement par Redevances Osisko des deuxième et troisième versements par tranches, ces versements devant être financés de façon concomitante si les conditions qui s'y rattachent sont satisfaites.

À la suite de ces modifications contractuelles, la Société a révisé le taux d'intérêt implicite de l'entente de flux argentifère. Au 30 juin 2023, le taux d'intérêt implicite de l'entente de flux argentifère était de 10,9 % (11,7 % au 30 juin 2022).

Ces estimations sont sujettes à des variations et peuvent avoir une incidence sur le moment et le montant des revenus comptabilisés.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 juin 2023	30 juin 2022
	\$	\$
Trésorerie	695 920	6 002 062
Équivalents de trésorerie	5 225 000	3 018 783
	<u>5 920 920</u>	<u>9 020 845</u>

Les équivalents de trésorerie au 30 juin 2023 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5,3 % avec diverses échéances jusqu'en septembre 2023.

7. Placements à court terme

Au 30 juin 2022, la Société détenait des placements à court terme totalisant 3 000 000 \$ (montant nul au 30 juin 2023).

8. Comptes débiteurs

	30 juin 2023	30 juin 2022
	\$	\$
Taxes de vente	128 873	347 398
Crédits d'impôt remboursables	485 250	132 877
Autres	69 855	94 013
	<u>683 978</u>	<u>574 288</u>

9. Trésorerie affectée

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5 000 000 \$ (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit peut être utilisée pour garantir les obligations de la Société envers Hydro-Québec (« HQ ») en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie devant être effectués dans le cadre du développement du projet Horne 5 et, sous réserve du consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit permet à la Société d'avoir accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à HQ au nom de la Société. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société de demander l'émission de lettres de crédit le jour même, et (ii) décliner une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a porté en garantie un montant de 905 000 \$ en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'HQ, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

10. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2021	18 314 741	21 132 616	64 808 363	473 282	104 729 002
Ajouts	2 768	1 783 993	8 051 933	2 498	9 841 192
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	8 206 650	-	8 206 650
Solde au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	475 780	122 776 844
Ajouts	-	50 040	1 889 029	57 394	1 996 463
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	9 129 871	-	9 129 871
Solde au 30 juin 2023	18 317 509	22 966 649	92 085 846	533 174	133 903 178
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2021	-	-	-	397 220	397 220
Amortissement	-	-	-	21 064	21 064
Solde au 30 juin 2022	-	-	-	418 284	418 284
Amortissement	-	-	-	15 849	15 849
Solde au 30 juin 2023	-	-	-	434 133	434 133
Valeur comptable					
Au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	57 496	122 358 560
Au 30 juin 2023	18 317 509	22 966 649	92 085 846	99 041	133 469 045

11. Dépenses d'exploration et d'évaluation

La Société détient un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou en lien avec des concessions minières dans le camp minier de Rouyn-Noranda situé au Québec (Canada). Durant les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022, la Société a engagé des dépenses d'exploration et d'évaluation totalisant 544 216 \$ et 652 803 \$, respectivement.

12. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances Osisko (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko (le « premier versement »);
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface (le « deuxième versement »);
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et l'exercice d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine (le « troisième versement »);
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée (le « quatrième versement »); et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt (le « cinquième versement »).

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

12. Passif sur contrat (suite)

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième versement optionnel est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$, payables lorsque Redevances Osisko fournira le troisième versement en vertu de l'entente de flux argentifère. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; cet acte de premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») dans le cadre de la débenture convertible (voir note 14).

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, les parties ont modifié l'entente de flux argentifère pour reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables au financement par Redevances Osisko des versements par tranches restants et certaines autres échéances. Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10 000 000 \$ sur le deuxième versement de 20 000 000 \$ prévu dans le cadre de l'entente de flux argentifère. Le 23 février 2023, Falco et Redevances Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère avec prise d'effet au 31 janvier 2023, afin de reporter au 31 janvier 2025 les échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables au financement par Redevances Osisko des deuxième et troisième versements par tranches, ces versements devant être financés de façon concomitante si les conditions qui s'y rattachent sont satisfaites.

Au 30 juin 2023 et 2022, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
Solde au 30 juin 2021	33 674 978
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 223 024
Avance partielle sur le deuxième versement prévu à l'entente	10 000 000
Solde au 30 juin 2022	48 898 002
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 816 132
Solde au 30 juin 2023	54 714 134

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors trésorerie et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

13. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Redevances Osisko avait le droit de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 881 131 \$ qui représente les comptes fournisseurs courants payables à Redevances Osisko par la Société, de telle sorte que sur une base nette, Redevances Osisko a rendu un montant de 5 018 869 \$ disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts étaient payables sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement.

Le 17 novembre 2020, la Société a signé une entente exécutoire avec Redevances Osisko visant à reporter la date d'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti à cette date était de 17 596 136 \$. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a aussi été modifié de façon à devenir convertible (le « prêt convertible »), après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») à un prix de conversion de 0,55 \$ par action ordinaire. Le prêt convertible porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement.

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »), chaque bon de souscription pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,69 \$ jusqu'à 24 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion.

Le 24 janvier 2023, Falco a finalisé une entente avec Redevances Osisko visant à reporter l'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt convertible, ce prêt a aussi été modifié (collectivement avec le report de la date d'échéance du prêt convertible, les « modifications du prêt convertible ») (i) afin que l'intérêt cumulé sur le prêt convertible existant soit capitalisé, de telle sorte que le montant de capital du prêt convertible modifié était de 20 484 195 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt du prêt convertible de 7 % par année à 8 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion du prêt convertible de 0,55 \$ à 0,50 \$ par action ordinaire. De plus, les 10 664 324 bons de souscription détenus antérieurement par Redevances Osisko ont été remplacés par 10 664 324 bons de souscription (les « bons de souscription de remplacement »), pouvant être exercés au prix d'exercice de 0,65 \$ et expirant le 31 décembre 2024, simultanément au prêt convertible dans sa version modifiée.

Les obligations de Falco envers Redevances Osisko en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs de Falco autres que le projet Horne 5, subordonné à la garantie accordée à Glencore Canada dans le cadre de la débenture convertible (voir la note 14).

Les transactions affectant le prêt avec Redevances Osisko sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2021	17 617 185
Intérêts	1 791 215
Solde au 30 juin 2022	19 408 400
Intérêts	1 817 973
Frais de transaction	(77 943)
Juste valeur des bons de souscription de remplacement	(73 998)
Solde au 30 juin 2023	21 074 432

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

14. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »), qui avait un terme initial de 12 mois et portait intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés ont été capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans certaines circonstances, Falco avait le droit de reporter la date d'échéance de six mois.

La débenture convertible pouvait être convertie en actions ordinaires dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance à la seule discrétion de Glencore Canada au prix de conversion de 0,41 \$ par action ordinaire.

Falco a émis à Glencore Canada 12 195 122 bons de souscription, chaque bon de souscription pouvait être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,51 \$ jusqu'à 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Glencore Canada pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Le 27 octobre 2020, les bons de souscription, classés comme des passifs dérivés, ont été évalués à la juste valeur estimative de 1 232 501 \$, et le montant résiduel a été attribué à la dette hôte de la débenture convertible (8 767 499 \$), avec un montant résiduel nul attribué à la composante capitaux propres de l'option de conversion.

Le 13 octobre 2021, la Société a convenu avec Glencore Canada de reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022, étant donné que les circonstances permettant un tel report étaient conformes aux modalités de la débenture convertible. Compte tenu du report de la date d'échéance de la débenture convertible, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription émis à Glencore en parallèle à la débenture convertible, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022. Toutes les autres modalités des bons de souscription sont restées inchangées, incluant le prix d'exercice de 0,51 \$ par action ordinaire.

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont conclu une entente visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible, du 27 avril 2022 au 27 avril 2023 (la « date d'échéance modifiée »). Les intérêts courus sur la débenture convertible existante étaient capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture convertible modifiée est d'environ 11 095 976 \$.

Dans le cadre du report de la date d'échéance, le prix de conversion de la débenture convertible a été modifié à 0,40 \$ par action et le taux d'intérêt à 8 % par année, composé trimestriellement. Selon ses conditions, la débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance ou à la date d'échéance, mais Glencore a le droit de se prévaloir de son droit de conversion par anticipation en fournissant un préavis écrit à la Société. Ce dernier report est considéré comme un règlement de la débenture convertible initiale (10 000 000 \$).

Simultanément, Falco a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription de Glencore Canada (les « bons de souscription modifiés ») du 27 avril 2022 au 27 avril 2023. Le prix d'exercice de ces bons de souscription a été réduit à 0,41 \$ l'action. Toutes les autres modalités de ces bons de souscription demeurent inchangées. Ce dernier report est considéré comme un règlement des bons de souscription originels (12 195 122 bons de souscription).

En contrepartie de la modification et du report, Falco a émis à Glencore Canada 2 866 036 bons de souscription supplémentaires (les « bons de souscription supplémentaires »). Chaque bon de souscription supplémentaire peut être exercé contre une action ordinaire et ses modalités sont identiques à celles des bons de souscription modifiés.

Le 24 janvier 2023, Falco a finalisé une entente avec Glencore Canada visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 avril 2023 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débenture convertible, ce prêt a été modifié : (i) afin que l'intérêt cumulé sur la débenture convertible existante soit capitalisé de telle sorte que le montant de capital de la débenture convertible modifiée totalise 11 770 710 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt de la débenture convertible de 8 % par année à 9 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion de la débenture convertible de 0,40 \$ à 0,36 \$ par action ordinaire. De plus, les 15 061 158 bons de souscription détenus par Glencore Canada, chacun pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,41 \$ et expirant le 27 avril 2023, ont été modifiés de façon à pouvoir être exercés au prix d'exercice de 0,38 \$ et expirer le 31 décembre 2024 (les « bons de souscription prolongés »), simultanément à la débenture convertible dans sa version modifiée.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

14. Débenture convertible (suite)

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libèrera la garantie lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2021	9 910 064
Gain sur l'extension de la débenture convertible	(624 234)
Juste valeur des bons de souscription supplémentaires	(545 239)
Intérêts	2 053 827
Solde au 30 juin 2022	10 794 418
Intérêts	1 492 719
Frais de transaction	(38 971)
Juste valeur des bons de souscription prolongés	(265 378)
Solde au 30 juin 2023	11 982 788

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2023, le montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022, une portion du montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte qu'une portion de ces coûts d'emprunt a été capitalisée dans les immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 30 juin 2022, un montant de 1 192 410 \$ en frais d'intérêts nets a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé et un montant de 237 183 \$ en frais d'intérêts net a été passé en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

15. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront exercés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant l'exercice, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de l'exercice, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de l'exercice du bon de souscription, moins le prix d'exercice du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

15. Passifs dérivés liés aux bons de souscription (suite)

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	Bons de souscription liés à la dette convertible		Bons de souscription liés au prêt convertible		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 30 juin 2021	12 195 122	177 944	10 664 324	733 889	22 859 446	911 833
Bons de souscription supplémentaires (note 14)	2 866 036	545 239	-	-	2 866 036	545 239
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(544 874)	-	(733 889)	-	(1 278 763)
Solde au 30 juin 2022	15 061 158	178 309	10 664 324	-	25 725 482	178 309
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(175 263)	-	-	-	(175 263)
Expiration des bons de souscription (note 13)	-	-	(10 664 324)	-	(10 664 324)	-
Bons de souscription de remplacement (note 13)	-	-	10 664 324	73 998	10 664 324	73 998
Bons de souscription prolongés (note 14)	-	265 378	-	-	-	265 378
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	69 764	-	22 579	-	92 343
Solde au 30 juin 2023	15 061 158	338 188	10 664 324	96 577	25 725 482	434 765

La réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes à chaque date de présentation de l'information financière et à la date d'émission :

	30 juin 2023	Bons de souscription prolongés 24 janvier 2023	31 décembre 2022	30 septembre 2022	30 juin 2022	Bons de souscription supplémentaires 27 avril 2022
Taux d'intérêt sans risque	4,52 %	3,56 %	5,15 %	4,43 %	2,74 %	3,12 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	1,5 an	1,9 an	0,3 an	0,4 an	0,6 an	1,0 an
Volatilité annualisée	76 %	67 %	93 %	69 %	57 %	55 %
Taux de dividende	-	-	-	-	-	-
Juste valeur par bon de souscription	0,017 \$	0,013 \$	0,002 \$	0,004 \$	0,01 \$	0,04 \$

Ces passifs dérivés liés aux bons de souscription sont des évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3. Le principal élément de niveau 3 utilisé par la direction pour estimer la juste valeur est la volatilité prévue.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

16. Capital-actions

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale
Émises et payées en entier : 271 577 879 actions ordinaires

Le 18 août 2021, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme en émettant 30 700 000 unités (les « unités ») au prix de 0,40 \$ par unité (l'« offre »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 12 280 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix d'exercice de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture de l'offre si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut de l'offre a été réparti entre les actions ordinaires (12 126 500 \$) et les bons de souscription (153 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de clôture de l'offre. Les frais d'émission ont totalisé 992 685 \$, dont 980 276 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 12 409 \$ aux bons de souscription, en fonction de la répartition respective du produit.

Le 15 décembre 2021, la Société a clôturé un placement privé en émettant de 12 500 000 unités au prix de 0,40 \$ par unité (le « placement »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 5 000 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix d'exercice de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture du placement, si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut du placement a été réparti entre les actions ordinaires (4 937 500 \$) et les bons de souscription (62 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de détermination du prix du placement. Les frais d'émission d'actions, totalisant 20 186 \$, ont été alloués aux actions ordinaires.

17. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 30 juin 2021	29 261 668	0,63
Échus	(18 247 344)	0,59
Émis (notes 13 et 14)	36 661 158	0,49
Solde au 30 juin 2022	47 675 482	0,54
Échus	(11 014 324)	0,70
Émis (note 13)	10 664 324	0,65
Solde au 30 juin 2023	47 325 482	0,52
Bons de souscription avec option d'exercice sans décaissement	25 725 482	0,49

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

17. Bons de souscription (suite)

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 30 juin 2023 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre de bons de souscription	Date d'échéance	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)
0,55	21 600 000	31 juillet 2025	2,09
0,38	15 061 158	31 décembre 2024	1,51
0,65	10 664 324	31 décembre 2024	1,51
	<u>47 325 482</u>		

18. Rémunération fondée sur des actions

Unités d'actions avec restrictions, différées et liées au rendement

La Société dispose d'un régime d'intéressement à long terme (le « régime ILT ») pour les employés et les consultants de la Société. Le régime ILT prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires sous la forme d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »), d'unités d'actions différées (« UAD »), et d'unités liées au rendement (« ULR »). Les UAR, UAD et ULR peuvent être réglées en trésorerie ou en actions ordinaires entières, à la discrétion de la Société. Le nombre maximal d'actions réservées pour l'émission ne devrait pas dépasser 2 500 000 actions ordinaires. Il n'y avait aucune UAR, ni UAD, ni ULR en circulation aux 30 juin 2023 et 2022.

Options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options, le conseil peut, de temps à autre, à sa discrétion, attribuer à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société, des options d'achat d'actions incessibles (« options »), pourvu que le nombre d'actions ordinaires réservées pour l'émission ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, en incluant toutes les actions ordinaires réservées en vertu de tous les autres arrangements de rémunération fondée sur des actions mis en place. La durée maximale des options est de 10 ans et les conditions d'acquisition des droits sont à la discrétion du conseil. Le tableau qui suit résume l'information concernant les variations des options au cours des deux derniers exercices :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2021	15 133 900	0,49
Attribuées	3 525 000	0,37
Exercées	(31 500)	0,30
Échues	(1 803 200)	0,76
Abandonnées	(602 333)	0,43
Solde au 30 juin 2022	16 221 867	0,44
Attribuées	150 000	0,33
Échues	(2 219 978)	0,86
Abandonnées	(153 556)	0,34
Solde au 30 juin 2023	13 998 333	0,37
Options pouvant être exercées au 30 juin 2023	10 060 999	0,36

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Aucune option n'a été émise au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2023. Durant l'exercice terminé le 30 juin 2022, des options ont été attribuées à des administrateurs, des dirigeants, des employés clés et des consultants. Les options ont un terme de cinq ans et les droits seront acquis sur une période de trois ans. Le prix d'exercice des options attribuées a été établi en fonction du cours de clôture de l'action la veille de la date d'attribution. Les options attribuées ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Pour l'exercice terminé les 30 juin	
	2023	2022
Taux d'intérêt sans risque	3,02 %	1,71 %
Durée de vie prévue des options	5 ans	4,6 ans
Volatilité annualisée	65 %	67 %
Taux de dividende	-	-
Juste valeur moyenne pondérée par option	0,12 \$	0,14 \$

La volatilité annualisée prévue est basée sur les données historiques pour la Société. La juste valeur des options est amortie sur la période d'acquisition des droits en tenant compte des renoncations prévues. Les options attribuées peuvent être exercées au cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution.

Les options en circulation au 30 juin 2023 sont présentées ci-dessous :

Prix d'exercice (\$)	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)
0,29	858 333	458 330	3,66
0,30	5 028 000	5 028 000	0,99
0,30	100 000	100 000	1,95
0,33	150 000	-	4,00
0,40	2 400 000	833 334	3,66
0,42	630 000	420 000	2,67
0,43	442 000	294 667	2,67
0,45	4 390 000	2 926 668	2,39
	13 998 333	10 060 999	

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 443 218 \$ (642 529 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022), dont un montant de 382 841 \$ a été imputé à l'état consolidé de la perte et de la perte globale (544 539 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022) et 60 377 \$ a été capitalisé dans les actifs en cours de construction (97 990 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

19. Impôts sur le résultat

Le tableau suivant présente un rapprochement des impôts aux taux statutaires (26,5 %) et des impôts comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 (26,5 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2022) :

	2023	2022
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(2 993 122)	(3 166 572)
Recouvrement d'impôts sur le résultat prévu	(793 177)	(839 000)
Dépenses non déductibles, montant net	81 000	176 000
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	(23 000)	(339 000)
Droits miniers provinciaux	402 296	(18 322)
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	730 177	997 000
Autres, montant net	5 000	5 000
Charge totale (recouvrement total) d'impôts sur le résultat	402 296	(18 322)

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

19. Impôts sur le résultat (suite)

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société aux 30 juin 2023 et 2022 sont indiquées ci-dessous :

	2023	2022
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Droits miniers provinciaux	(1 645 000)	(1 242 255)
Actifs d'exploration et d'évaluation	14 127 000	13 249 000
Immobilisations corporelles	(14 858 000)	(13 429 000)
Coûts d'émission d'actions et de titres de créance	(235 000)	(149 000)
Pertes autres qu'en capital	966 448	329 000
Passif d'impôts différés	(1 644 552)	(1 242 255)

Compte tenu des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire sur le projet Horne 5 déposée en juin 2016 et de la réalisation de l'étude de faisabilité, la Société a l'intention d'aller de l'avant avec le développement du projet Horne 5. La Société entend réaliser la valeur comptable de ses actifs et régler la valeur comptable de ses passifs par le biais de l'utilisation de ses propriétés en développement et par conséquent, elle a comptabilisé un passif d'impôts différés relativement aux droits miniers provinciaux.

Les principaux éléments des écarts temporaires déductibles, des pertes fiscales inutilisées reportées et des crédits d'impôts inutilisés reportés qui n'ont pas été inclus au bilan au 30 juin 2023 sont présentés ci-dessous :

	\$	Fourchette de dates d'échéance
Crédit d'impôt à l'investissement	71 000	2034
Pertes autres qu'en capital	70 755 000	2038 à 2041
Avantage fiscal lié aux droits miniers provinciaux	1 645 000	Aucune échéance

20. Perte nette par action

En raison de la perte nette pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (notes 17 et 18) sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action ordinaire est équivalente à la perte nette de base par action ordinaire pour ces périodes.

21. Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2023 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt à l'expertise de la direction pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de la mise en valeur ou à l'étape de l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur, d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital au cours des exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022. Les variations du capital sont décrites à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Ressources Falco ltée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

22. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022 :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	1 301 770	1 350 588
Rémunération fondée sur des actions	322 402	493 392
	<u>1 624 172</u>	<u>1 843 980</u>

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2023, un montant de 220 000 \$ a été facturé par Redevances Osisko pour des services professionnels et pour l'accès aux bureaux (560 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022), dont un montant de 35 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 juin 2023 (35 000 \$ au 30 juin 2022). Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des activités et ont été évalués à la valeur d'échange, qui est le montant établi et accepté par les parties liées.

Au 30 juin 2023, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 725 234 \$ (2 064 175 \$ au 30 juin 2022). Les intérêts cumulés sur le prêt convertible pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 ont totalisé 1 750 281 \$ (1 294 392 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022).

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2023, un montant de 330 000 \$ a été facturé par Osisko Développement pour des services professionnels (405 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022). Un montant de 95 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 juin 2023 (95 000 \$ au 30 juin 2022).

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2023, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 438 000 \$ à des entreprises associées de Redevances Osisko (940 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022), dont un montant de 58 000 \$ est inclus dans les comptes débiteurs au 30 juin 2023 (55 000 \$ au 30 juin 2022). Ces services ont été comptabilisés à titre de recouvrement de coûts à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

La Société a des engagements en vertu de certains contrats de gestion; les engagements minimums en vertu de ces contrats sont de 1 150 000 \$.

23. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés en date du 30 juin 2023 (voir note 15).

Au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan consolidé se composent de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 19 600 000 \$ et 11 500 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

24. Renseignements supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 30 juin 2023	Exercice terminé le 30 juin 2022
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Début de l'exercice	1 427 327	6 082 865
Fin de l'exercice	353 484	1 427 327
Produit d'intérêt reçu	383 265	146 508

25. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil. Le conseil fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte survienne en raison des variations des facteurs de marché comme les taux de change et les prix des matières premières.

(i) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de l'exposition à d'autres monnaies, principalement au dollar US.

La Société détient de la trésorerie et des comptes fournisseurs et frais courus libellés en dollars américains et peut donc subir des gains et des pertes de change. La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de change.

Aux 30 juin 2023 et 2022, les soldes nets en monnaies étrangères étaient négligeables, de telle sorte que l'impact d'une variation des taux de change serait également négligeable.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie affectée et les autres comptes débiteurs. La Société réduit son risque de crédit en plaçant sa trésorerie et sa trésorerie affectée auprès de banques à charte canadiennes. Dans le cas des autres comptes débiteurs, la Société effectue une analyse de crédit.

La valeur comptable des soldes bancaires et des autres comptes débiteurs représente l'exposition maximale au risque de crédit de la Société.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

25. Risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 juin 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient de soldes bancaires et de placements à court terme très liquides (note 6). Comme décrit à la note 1, la position de liquidité de la Société au 30 juin 2023 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2024.

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 juin 2023 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	955 409	-	-
Passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	-	23 900 000	-
Débiteure convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	-	14 000 000	-

26. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités de l'entreprise en un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières au Canada. Tous les actifs et les dépenses de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les activités et actifs de la Société sont tous situés au Canada.

27. Engagements

Les engagements qui ne sont pas divulgués ailleurs sont résumés ci-dessous :

Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détenait une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5 (la « redevance NSR sur Horne 5 »). Le 12 juillet 2022, BaseCore a assigné à Sandstorm Gold Ltd la totalité de ses droits, titres et intérêts dans la redevance NSR sur Horne 5.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 millions de dollars. Les obligations de Falco envers Sandstorm en ce qui a trait au droit de redevance sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Systemes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 30 juin 2023, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

27. Engagements (suite)

Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5.

First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces (les « paiements en espèces ») à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option pouvait être exercée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le 16 décembre 2022, Falco et First Quantum ont prolongé la période d'exercice de l'option jusqu'au 30 juin 2024. De plus, l'option a été modifiée afin de retirer l'exigence pour First Quantum de faire les paiements en espèces.

Advenant que l'option soit exercée par la Société, First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.